

**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BEDOUES
SEANCE DU 6 AVRIL 2008**

SOUS LA PRESIDENCE DE M. CHRISTIAN BATAILLE, MAIRE

Présents : *Messieurs TEYSSIER, MALCLES, ESPINASSE, AMRANI, BATAILLE,
LOUREIRO, MAINGRE
Mesdames MARTIN, BRAJON, SAUVION, THOMAS*

Secrétaire de séance : *Alain MALCLES*

Lecture et approbation des délibérations du précédent conseil : Election du Maire et de 3 Adjoints ; Répartition des Commissions ; Indemnités Maire et Adjoints ; Délégation d'attribution au Maire ; Délégation de fonctions aux Adjoints ; Délégation de signature ; Autorisation l'usage d'un véhicule
Personnel ; Déplacement lieu de réunion Conseil Municipal.

1. Vote des 4 taxes

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux des 4 taxes pour 2008. Bien entendu, la commune n'a pas d'influence sur les autres composants de ses taxes.

Le Conseil Municipal décide des taux suivants pour 2008 :

- | | |
|--|---------|
| - Taxe d'habitation | 9,96% |
| - Taxe foncières propriétés bâties | 13,26% |
| - Taxe foncières propriétés non bâties | 202,24% |
| - Taxe professionnelle | 6,66% |

2. Budget 2008

Madame Sauvion donne des explications sur les montants proposés dans les budgets de l'eau, le CCAS et de la commune, qui sont réalisés avec la collaboration du percepteur. Les personnes intéressées, peuvent les consulter à la Mairie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité

accepte le budget primitif 2008 de la commune, de l'eau et assainissement, et de CCAS et

- 2 -

décide

- d'affecter le résultat de fonctionnement sur l'exercice 2006 et 2007 cumulé d'un montant de 147.893,68€ de la façon suivante :
 - 24.870,42€ à la section de fonctionnement sur le compte 002
 - 123.023,26€ à la section d'investissement sur le compte 1068
- de subventionner le budget de l'eau à hauteur de 47.207,79€
- d'affecter un montant de 43.630.00€ à la section d'investissement dans le budget de l'eau.

3. Ligne de crédit

M. le Maire propose à son Conseil de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit à court terme de 45.000,00€, destinée à faciliter l'exécution budgétaire. Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements et d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts budgétés.

Le Conseil Municipal accepte unanime la proposition de M. le Maire.

4. Désaffectation et déclassement ancienne Mairie

M. le Maire propose à son Conseil de délibérer sur la désaffectation et déclassement de l'ancienne Mairie, afin de pouvoir le vendre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le constat de la désaffectation de ce bien sis dans le village, cadastré section A n° 876 d'une contenance de 55 m² et prononce le déclassement de ce bien.

5. Schéma communal d'assainissement après enquête public

Le SIVOM a demandé une approbation du rapport sur ce sujet établi par le cabinet CESAME.

Monsieur Alain Malcles a trouvé beaucoup de lacunes dans ce rapport. Le cabinet a omis d'aborder certains problèmes étroitement liés à la commune de Bédouès, entre autres l'eau de Salièges. Ensuite, le rapport ne donne aucune conclusion satisfaisante.

Après discussion, le Conseil Municipal décide que ce sujet sera abordé dans le prochain réunion de SIVOM.

La délibération demandée par le SIVOM sera maintenue en suspension.

6. Indemnité 1^{er} Adjoint

Madame Corinne Sauvion annonce qu'elle renonce à ces indemnités d'Adjointe au Maire.

Le Conseil Municipal accepte sa décision et décide de maintenir l'indemnités du Maire et le 2eme Adjoint comme décidé dans la réunion précédente.

7. Questions diverses

- Le compte rendu du Conseil Municipal sera diffusé sur un site Internet, qui est en phase de construction.
- La commune a l'intention de démarrer un journal trimestriel. La contribution de toute la population sera le bienvenu.
- Une Commission Communale sera mise sur pied. Il aura 4 sujets à traiter, avec pour chaque sujet maximal 7 personnes :
 - Environnement et patrimoine
 - Vie sociale
 - Développement économique
 - Communication et expression